



Etat initial - Annexes

Le territoire du SAGE :
Aménagement et évolutions

Table des matières

Annexe 1.....	5
Annexe 2.....	6
Annexe 3.....	7
Annexe 4.....	10
Annexe 5.....	11
Annexe 6.....	12

VERSION MINUTE

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des ICPE autorisées ou enregistrées par section et sous-section NAF rév.2, version finale, 2015 (Source : fichiers UT24 et 33, émission IREP, DREAL Nouvelle Aquitaine, AEAG, Préfecture de la Gironde).....	6
Tableau 2 : Liste des sites identifiés comme pollués ou potentiellement pollués sur le périmètre du SAGE.....	7
Tableau 3 : Liste des sites identifiés comme pollués ou potentiellement pollués sur le périmètre du SAGE ; caractéristiques des sensibilités à la pollution.....	8
Tableau 4 : Liste des sites identifiés comme pollués ou potentiellement pollués sur le périmètre du SAGE ; caractéristiques des sensibilités à la pollution (suite).....	9
Tableau 5 : Fréquence de mise en charge et d'inondation selon les zones – Valeurs guides de la NF EN 752.....	10
Tableau 6 : Orientations du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et dispositions intégratrices de la question des eaux pluviales et du ruissellement	12
Tableau 7 : Orientations du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et dispositions intégratrices de la question des eaux pluviales et du ruissellement (suite).....	12

VERSION MINUTE

Liste des figures

Figure 1 : Espaces ayant changé d'occupation du sol entre 2000-2009 sur le territoire des communes du SAGE (Source : OCS Aquitaine – GIP ATGeRi, GIP Littoral Aquitain)	5
Figure 2 : Surfaces des mutations A vers N entre 2000-2009 (Source : OCS Aquitaine).....	5
Figure 3 : Répartition des ICPE autorisées ou enregistrées exerçant une activité principale de « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » sur le territoire de Dordogne Atlantique, 2015 (Source : fichiers UT24 et 33, émission IREP, DREAL Nouvelle Aquitaine, AEAG, Préfecture de la Gironde).....	6
Figure 4 : Répartition des ICPE autorisées ou enregistrées exerçant une activité principale « d'industrie manufacturière » sur le territoire de Dordogne Atlantique, 2015 (Source : fichiers UT24 et 33, émission IREP, DREAL Nouvelle Aquitaine, AEAG, Préfecture de la Gironde).....	6
Figure 5 : Taux d'évolution annuel moyen des surfaces artificialisées cadastrées (1994-2001) (Source : MEDE, 2013).....	11
Figure 6 : Taux d'évolution annuel moyen des surfaces artificialisées cadastrées (2001-2011) (Source : MEDE, 2013).....	11

VERSION MINUTÉE



Annexe 1 : Occupation du sol

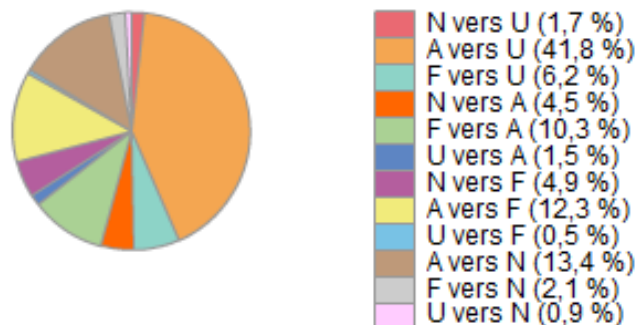


Figure 1 : Espaces ayant changé d'occupation du sol entre 2000-2009 sur le territoire des communes du SAGE (Source : OCS Aquitaine – GIP ATGeRi, GIP Littoral Aquitain)¹

Nota Bene : Les données statistiques sont issues du traitement des données sources d'occupation des sols pour les années 2000 et 2009. Celles-ci, obtenues par télédétection (et couplage des différents supports cartographiques existants : IGN, Bd Topo, ...) à grande échelle, constituent le référentiel OCS (Occupation des Sols) aquitaine.

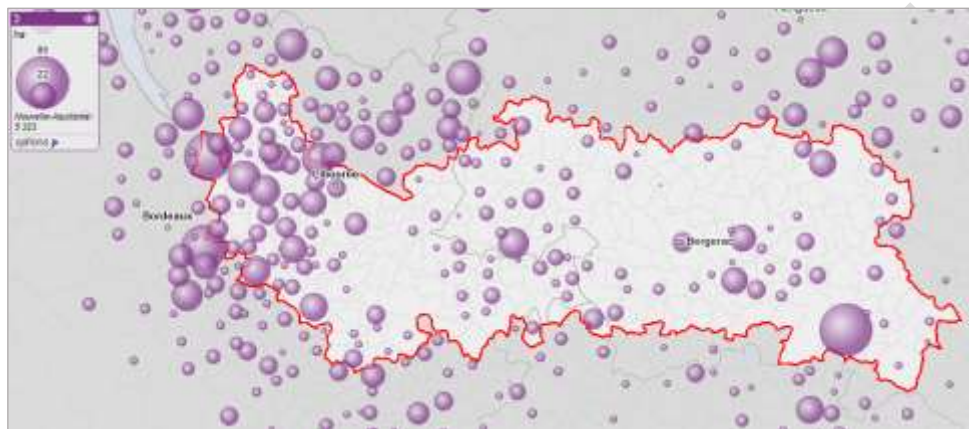


Figure 2 : Surfaces des mutations A vers N entre 2000-2009 (Source : OCS Aquitaine)

Nota Bene : La part globale des espaces mutés de A vers N dans le périmètre des communes du SAGE Dordogne Atlantique excède celui estimé pour la région Nouvelle Aquitaine : +0.3% contre +0.1%.

¹ Au total, 7694 ha ont changé d'usage sur le territoire entre 2000 et 2009.



Annexe 2 : Paysage industriel

Intitulés de la NAF rév.2, version finale	Nombre d'ICPE autorisées ou enregistrées	Ratio % (par grande section et sous-section)
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	1	1%
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	1	
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1	1%
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	1	
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	11	6%
Culture et production animale, chasse et services annexes	11	100%
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	5	3%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	4	
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	1	
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	2	1%
Activités des organisations associatives	1	
Autres services personnels	1	
COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	33	17%
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	5	15%
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	25	76%
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	3	9%
CONSTRUCTION	8	4%
Génie civil	5	
Travaux de construction spécialisés	3	
ENSEIGNEMENT	1	1%
Enseignement	1	
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	74	38%
Autres industries manufacturières	1	1%
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	5	7%
Fabrication de boissons	26	35%
Fabrication de meubles	1	1%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	3	4%
Fabric. de produits métalliques (sf machines et équipements)	2	3%
Fabrication d'équipements électriques	1	1%
Industrie chimique	12	16%
Industrie du papier et du carton	3	4%
Industries alimentaires	8	11%
Métallurgie	1	1%
Trav. bois et fabric. articles bois et liège (sf meubles), vannerie, sparterie	11	15%
INDUSTRIES EXTRACTIVES	20	10%
Autres industries extractives	20	100%
Non déterminé	2	1%
PROD. ET DISTRIB. EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DÉCHETS, DÉPOLLUTION	26	13%
Collecte et traitement des eaux usées	3	12%
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	23	88%
PROD. ET DISTRIB. ÉLECTRICITÉ, GAZ, VAPEUR ET AIR CONDITIONNÉ	3	2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3	
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	3	2%
Action sociale sans hébergement	1	
Activités pour la santé humaine	2	
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	6	3%
Entreposage et services auxiliaires des transports	2	
Transports terrestres et transport par conduites	4	
Total général	196	100%

Tableau 1 : Répartition des ICPE autorisées ou enregistrées par section et sous-section NAF rév.2, version finale, 2015 (Source : fichiers UT24 et 33, émission IREP, DREAL Nouvelle Aquitaine, AEAG, Préfecture de la Gironde)



Figure 3 : Répartition des ICPE autorisées ou enregistrées exerçant une activité principale de « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » sur le territoire de Dordogne Atlantique, 2015 (Source : fichiers UT24 et 33, émission IREP, DREAL Nouvelle Aquitaine, AEAG, Préfecture de la Gironde)

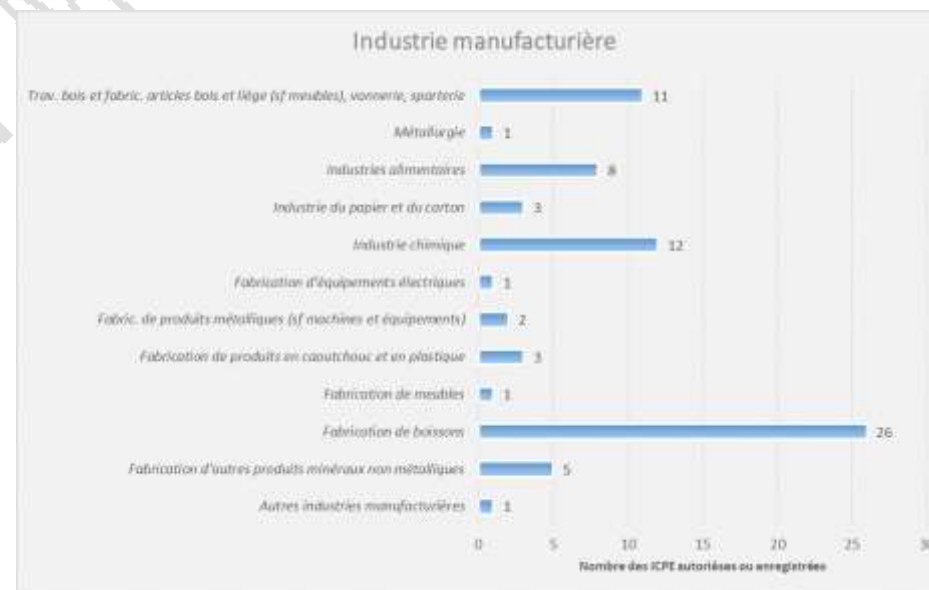


Figure 4 : Répartition des ICPE autorisées ou enregistrées exerçant une activité principale « d'industrie manufacturière » sur le territoire de Dordogne Atlantique, 2015 (Source : fichiers UT24 et 33, émission IREP, DREAL Nouvelle Aquitaine, AEAG, Préfecture de la Gironde)



Annexe 3 : Sites pollués ou potentiellement pollués

Numero site	Adresse / Lieu-dit	Commune	Code INSEE	Nom usuel	Code activité	Activités anciennes exercées
3	Boulevard Charles Garaud BP 814	Bergerac	24037	BERGERAC NC	D33 - Pétrochimie carbochimie organique	Production et la commercialisation de nitrocellulose (NC) : site actif (lié à MANUCO)
4	Boulevard Charles Garaud BP 828	Bergerac	24037	EURENCO FRANCE	D81 - Poudres et explosifs (fabrication de)	Fabrication des produits énergétiques pour munitions et dispositifs pyrotechniques à usage militaire ou civil + stockage et traitement d'acides : site actif
5	7, rue Jean Brun ZI	Bergerac	24037	ALVEA	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	Ancien dépôt d'hydrocarbures
6	Le Marais Ouest	Gardonne	24194	BERKEM	D3 - Chimie, phytosanitaire, pharmacie	Unité de la parachimie spécialisée dans la formulation de produits de traitement du bois et dans l'extraction végétale de composés destinés à l'industrie parapharmaceutique, pharmaceutique, cosmétique et agroalimentaire : site actif soumis à autorisation. Site avec ancienne décharge
12	Boviel	Saint-Jean-d'Eyraud	24427	SHEBY UNILEVER	D41 - Fabrication d'encre	Ancien dépôt de déchets enterrés (fûts, emballages et déchets d'origine chimique)
18	Route de Lalinde	Mouleydier	24296	CIB		Fabrication de charpentes industrielles avec traitement du bois : site actif autorisé
19	Pont Renon Ouest	Prignonieux	24340	GOUBIE		Fabrication de charpentes en bois et de fermettes industrielles : atelier de traitement du bois : site actif autorisé
24	8 boulevard Jean Moulin	Bergerac	24037	AVIA (ex SHELL)		Station service : site actif soumis à déclaration
25	La Fontenille	Baneuil	24023	POLYREY		Fabrication de panneaux stratifiés et d'éléments post-formés : Etb soumis à autorisation (activités de stockage et emploi de produits toxiques et de produits inflammables), classé SEVESO2 seuil haut) : ancien incinérateur de déchets + 2 anciennes décharges
26	Usine de l'Alba Rue millet	Bergerac	24037	BOUCHILLOU ALKYA		Fabrication de peintures et de vernis : site actif soumis à autorisation
36	USINE DE ROTTERSAC	Lalinde	24223	Société MUNKSJO (ex AHLSTROM LabelPack SAS)		Papeterie : site actif. Avant : fabrique de bouteilles puis briqueterie : blanchiment de la pâte à papier par chlore : préparation et entretien des presses molles (avec amiante)
40	Boulevard Charles Garraud BP 814, La Rivière	Creyse	24145	CHROMADURLIN		Usine de fabrication de vernis à ongles : site actif soumis à autorisation
43	Impasse du Tertre, Le Tertre de Galibert	Baneuil	24023	Ancienne décharge POLYREY	C12 - Produits en bois, ameublement (fabrication de)	Ancienne décharge POLYREY
49	Roumanières	Bergerac	24037	Dépôt aéroporuaire de Bergerac	L23 - Détail de carburants	Dépôt aéroporuaire de carburants : site actif soumis à déclaration
55	14, rue Durou	Bergerac	24037	SAINT MARTIN DISTRIBUTION	L23 - Détail de carburants	Ancienne station service
93	8 bis, Avenue Général Leclerc	Pineuilh	33324	Ancienne usine à gaz - Agence d'Exploitation de Ste Foy La Grande	J1 - Cokéfaction, usines à gaz	ancienne usine à gaz
95	67 rue de Montaudon	Libourne	33243	Ancienne usine à gaz - Centre EDF-GDF Services	J1 - Cokéfaction, usines à gaz	ancienne usine à gaz
149	21, route de Bellet	Saint-Magne	33436	RULLEAU		Traitement du bois : site actif déclaré
150	54, rue Paul Petit	Saint-Savin	33473	SOFA		Ancien site d'exploitation d'une scierie, d'installations de combustion et dépôt de liquides inflammables : ensuite activités de sciage, rabotage et imprégnation du bois (sans déclaration administrative). Aujourd'hui installations démontées et site occupé par Sté de remorquage et de gardiennage de véhicules particuliers
187	Route de St Loubès BP 1	Vayres	33539	O.I. MANUFACTURING (ex BSN)		Fabrication de bouteilles en verre : site actif autorisé
194	Chauveau	Espiet	33157	Dépôt Pneus Usagés Le Goff Pneumatiques Aquitaine	K22 - Regroupement d'OM, DIB	Ancien dépôt de pneus usagés
221	Prévôt	Baron	33028	Décharge de Baron	K21 - Décharges d'ordures ménagères	décharge d'OM
230	Rocanguille	Gensac	33186	Décharge Rocanguille de Gensac	K21 - Décharges d'ordures ménagères	Ancienne décharge municipale
271	4 le Bourg, Racinette	Massugas	33277	USTOM		Transit de déchets ménagers et de compostage de déchets verts et ancienne installation de broyage-compostage d'ordures ménagères brutes : site actif autorisé
274	Au Trétis	Romagne	33358	GMTP - GIMENO		Activités de BTP et stockage de déchets et résidus divers (Sté GMTP - GIMENO active)
278	Au Bédât	Rauzan	33350	Ancienne décharge de Rauzan		Ancienne décharge de Rauzan
292	La Cambette	Pellegrue	33316	Decharge 'La Cambette'		dépôt d'ordures
294	Les Mangons	Pineuilh	33324	Décharge Les Mangons		Ancienne décharge municipale d'OM et de déchets assimilés
300	La Rafette	Saint-Loubès	33433	Décharge VEOLIA 'La Rafette' St Loubès		décharge VEOLIA (OM et déchets assimilés + dépôts illicites ferrailles)
317		Pineuilh	33324	Décharge de Pineuilh -	K21 - Décharges d'ordures ménagères	Ancienne décharge municipale
421	Les Vergnes	Saint-Loubès	33433	Décharge Mairie St Loubès 'Les Vergnes'		ancienne décharge municipale
422		Croignon	33141	GARZARO - Croignon		dépôt sauvage de matières de vidange
457	6 route de Saint Foy la Grande	Pellegrue	33316	SARL PROVINI VINICOLE ENTRE DEUX MERS - AVIA		station-service
467	1 Virecourt	La Rivière	33356	ALTRAD (ex RICHARD)		ancienne usine de fabrication de broquettes

Tableau 2 : Liste des sites identifiés comme pollués ou potentiellement pollués sur le périmètre du SAGE

Numero site	Type_pollution	Code situation technique	Niveau_sensibilité	Milieux_aquatiques	Remarque
3	nd		moyen : ESO, ESU, sols, air et risque incendie	Dordogne, nappe alluviale Dordogne	situé en bordure de la Dordogne: risque d'incendie essentiellement
4	sol pollué, nappe polluée		moyen à fort : ESO (ph acide, métaux, nitrocellulose), ESU (nitrotoluènes, phtalates), sols (métaux, hydrocarbures, ...), sédiments Dordogne (nitrocellulose, cyanures, phtalates)	nappe alluviale Dordogne, Dordogne	étendu sur 120ha le long de la Dordogne: sites ayant fait l'objet de 2 accidents majeurs (incendie, fuite d'acide)
5	dépôt de stockages de gas-oil et fuel		faible à forte : ESO (hydrocarbures): sols	nappe alluviale Dordogne	nappe à moins de 5m de profondeur: site actuellement repris par CAB pour installation nouvelle déchetterie: teneurs en polluants dans la nappe évolutives en fonction de la hauteur piézo
6	nd		faible : sols, ESU, moyen à fort : ESO, risque sanitaire vis-à-vis de l'homme	nappe alluviale Dordogne, Dordogne, gravière en eau	proche dordogne (1km): pollution avérée de la nappe par pesticides, solvants organochlorés (nappe à usage alimentaire, agricole et privé : arrosage); gravière utilisée pour arrosage; travaux de dépollution réalisés: pics de pollution avec remontée niveau de la nappe. Interdiction de tout usage de l'eau dans le périmètre défini (lequel?)
12	dépôt de déchets, dépôt enterré		nd	nd	localisation et caractérisation des déchets non effectuées: dépôt sauvage dont déchets dangereux. Sté active déchargée de la gestion des sources potentielles de pollution --> transfert du site dans la base BASIAS
18	nd		nd	nappe alluviale Dordogne, Dordogne	site à faible distance d'éloignement de la Dordogne
19	nd		nul	nappe	pas de sources de pollution des sols et des ESO identifiées: classement par DRIRE uniquement pour état et usage du moment
24	sol pollué		forte : ESO (hydrocarbures): sols	nappe alluviale Dordogne?	existence d'une pollution sur site mentionnée à la DRIRE par SHELL (fuites de gasoil et d'huiles usagées): terres et surnageants sources de pollution avérée: travaux de dépollution des sols et de la nappe ayant conduit à une forte amélioration de la situation
25	dépôt de déchets, dépôt enterré		fort : ESO (phénols): ESU : inconnu	nappe alluviale Dordogne, Dordogne, canal de Lalinde	site toujours en activité: site bordé par le canal de Lalinde (30m) et la Dordogne (250m)
26	sol pollué		fort : ESO, ESU, sol, risque sanitaire vis-à-vis de l'homme, de la flore et de la faune	Dordogne, nappe alluviale de la Dordogne	constat en 1999 de rejets ponctuels d'eaux de lavage des cuves de fabrication des peintures en phase aqueuse dans le milieu naturel (environ 800 litres par mois d'eaux résiduaires), ainsi que d'un feu de débris industriels : incendie en 2013. Travaux de dépollution réalisés. Réseau de collecte unitaire jusqu'à la Dordogne (vecteur de transfert de pollution)
36	nd		nd	nd	traitement des sources de pollution amiantées effectué
40	sol pollué		faible : sol, ESO, ESU	nappe alluviale Dordogne, Dordogne	dépollution des sols effectuée
43	dépôt de déchets, dépôt enterré		Nul à faible	nappe karstique avec présence d'une source	déchets industriels et banals issus de l'usine POLYREY de Couze (24): décharge sauvage (sans autorisation préalable); site situé à flanc d'un coteau calcaire aride de type "causse"; diag. Ayant notamment confirmé la présence de polluants en décharge (phénols, métaux)
49	sol pollué		faible : ESO (stt hydrocarbures volatils), sols (stt hydrocarbures volatils): moyenn à fort : ESU (usage irrigation)	nappe alluviale Dordogne	travaux de dépollution effectués
55	sol pollué		moyen : ESO, sols	nappe alluviale Dordogne	
93	dépôt enterré, nappe polluée		Faible vis-à-vis de l'homme, des ESO et ESU	nappe	ESO avec teneurs anormales de HAP et ammonium (mais sous valeur de constat d'impact usage sensible)
95	dépôt enterré		Faible vis-à-vis de l'homme, des ESO et ESU	nappe	pollution des eaux souterraines concentrée
149	nd		nul	nappe	site classé banalisable au regard de l'absence de pollution avérée: incendie survenue sur le site en 2008
150	nq		faible : ESO (phytosanitaires)	nappe	présence observée de polluants phytopharmaceutiques
187	nd		nul		
194	dépôt de déchets			inconnu	déchets non dangereux mais inflammables: dépôts enlevés du site
221	dépôt de déchets, dépôt enterré		teneurs anormales polluants sur les ESO et ESU (ruisseau de la Mouline)	nappe et ESU	dépôts de déchets non dangereux
230	dépôt de déchets, dépôt aérien		nul	ruisseau de la Durèze, nappe	Le site se trouve en zone forestière, dans un talweg en pente vers l'Ouest et aboutit au Ruisseau de la Durèze: déchets verts uniquement a priori
271	dépôt de déchets, dépôt enterré?		moyen à fort : ESO, ESU (azote)	nappe, La Soultège	constat de rejets directs et par infiltration dans les eaux superficielles et souterraines

Tableau 3 : Liste des sites identifiés comme pollués ou potentiellement pollués sur le périmètre du SAGE : caractéristiques des sensibilités à la pollution

Numero site	Type_pollution	Code situation technique	Niveau_sensibilité	Milieux_aquatiques	Remarque
274	dépôt de déchets		nd	nd	Sté en activité
278	dépôts de déchets		forte : ESO notamment sur source Clidat (NH4, Mn, DBO5, DCO, conductivité, ...); non déterminé : ESU (mais impact potentiel)	nappe + source de Clidat: ruisseaux du Villesèque et de l'Engranne	OM et déchets assimilés : déchets non dangereux : site sur plateau séparant les ruisseaux de Villesèque et de l'Engranne
292	dépôt de déchets		pas d'impact notable sur les ESO et ESU	nappe et riv. Durèze	
294	dépôt de déchets		Fort : eaux d'accumulation ou de ruissellement (ammonium, azote): sols superficiels (As) et profonds (Hg, As, Pb, Cu) : production de biogaz (explosion)	absence de nappe: eaux superficielles de ruissellement rejoignant affluent de la Dordogne puis Dordogne	OM et déchets verts: observation de poches d'accumulation de lixiviats et d'eaux chargées infiltrées au niveau des horizons argileux profonds: pas de nappe dans les 15 premiers mètres
300	dépôt de déchets		pollution chronique des ESO et de La Rafette (ammonium, sulfates, arsenic, pb)	nappe et ruisseau de La Rouille ou La Rafette	dépôt de déchets dangereux: à côté de la décharge municipale
317	dépôt de déchets, dépôt enterré, sol pollué, nappe polluée, eaux de ruissellement vers la Dordogne		fort : sol (Cd, Ni, As): lixiviats (fort relargage d'azote ammoniacal): nappe (sulfates, bactéries entérotiques, ...)	nappe alluviale Dordogne et Dordogne	déchets non dangereux et dangereux
421	dépôt de déchets		moyen : ESO (à valider): ESU (ruisseau La Rouille recevant les eaux de ruissellement + éventuels lixiviats de l'aire de transit des déchets verts)	ruisseau de la Rouille: nappe de l'Éocène (protégée par épais horizon argileux): nappe superficielle susceptible d'être impactée	décharge dans ancienne gravière: intégrée dans un ensemble de 4 décharges contigues: malgré arrêt de fonctionnement de la décharge, apports de déchets ménagers et assimilés se poursuivent
422			nd	ruisseau "Le Landrin"	matières de vidange issues de fosses sceptiques ou de fosses d'aisance
457	nd		nd	nd	
467	sol pollué		fort : ESO de qualité très dégradée (BTEX, chloroforme, As, ...): sols (Cd, Ni, hydrocarbures, ...) --> risque sanitaire potentiel	nappe alluviale, Dordogne	site implanté en ZI: origine des pollutions antérieure à la dernière exploitation du site

	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic
	Site en cours d'évaluation
	Site en cours de travaux
	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
	Site traité et libre de toute restriction

Code couleur retenu par la DRIRE (site BASOL)

Tableau 4 : Liste des sites identifiés comme pollués ou potentiellement pollués sur le périmètre du SAGE ; caractéristiques des sensibilités à la pollution (suite)



Annexe 4 : Réglementation en matière de gestion d'eaux pluviales

Norme NF EN 752 :

La norme NF EN 752, révisée en mars 2008, relative aux réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments, précise des principes de base pour le dimensionnement hydraulique, la conception, la construction, la réhabilitation, l'entretien et le fonctionnement des réseaux. Elle rappelle ainsi que le niveau de performance hydraulique du système relève de spécifications au niveau national ou local.

En France, en l'absence de réglementation nationale, les spécifications de protection relèvent d'une prérogative des autorités locales compétentes (collectivités locales, maître d'ouvrage, service en charge de la police de l'eau). La norme NF EN 752 propose néanmoins un certain nombre de valeurs guides pour les fréquences de calcul et de défaillance des réseaux. Ces valeurs sont modulées selon les enjeux socio-économiques associés. Elle rappelle également la nécessité d'évaluer les conséquences des défaillances.

Nota Bene : La norme ne raisonne pas en termes de période de retour de la pluie, mais de période de retour/fréquence des phénomènes de mise en charge et d'inondation. En d'autres termes, il s'agit plutôt de période de retour de débit, qui peut dans certaines situations différer de la période de retour de la pluie. Elle abandonne la notion de période de retour d'événements pluvieux générateur du dysfonctionnement (mise en charge ou débordement) pour s'appuyer sur celle de période de retour du dysfonctionnement lui-même.

A défaut de spécifications locales, la norme NF EN 752 indique, pour le dimensionnement des réseaux d'assainissement pluvial, des fréquences pour la vérification de deux critères : mise en charge et débordement. Ces fréquences sont modulées selon le site dans lequel s'inscrivent le projet et les enjeux associés.

Fréquence de mise en charge	Lieu	Fréquence d'inondation
1 tous les ans	Zones rurales	1 tous les 10 ans
1 tous les 2 ans	Zones résidentielles	1 tous les 20 ans
1 tous les 2 ans 1 tous les 5 ans	Centre-villes/Zones industrielles, commerciales - si risque d'inondation vérifié - si risque d'inondation non vérifié	1 tous les 30 ans
1 tous les 10 ans	Passages souterrains routiers ou ferrés	1 tous les 50 ans

Tableau 5 : Fréquence de mise en charge et d'inondation selon les zones – Valeurs guides de la NF EN 752

La norme NF EN 752 précise en particulier que le dimensionnement hydraulique des réseaux d'évacuation et d'assainissement s'effectue en tenant compte :

- des effets des inondations sur la santé et la sécurité ;
- des coûts des inondations ;
- du niveau de contrôle possible d'une inondation de surface sans provoquer de dommage ;
- de la probabilité d'inonder les sous-sols par une mise en charge.

Bien que la norme NF EN 752 soit essentiellement consacrée aux réseaux d'assainissement, ces valeurs guides peuvent également être utilisées pour le dimensionnement de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, dans l'objectif de protection contre les inondations. Néanmoins, la mise en œuvre de rétention à la source est parfois motivée par la nécessité de protéger ou réduire la vulnérabilité d'enjeux en aval, objectif auquel la conception et le dimensionnement de l'ouvrage doivent alors être adaptés. Ainsi, une vulnérabilité particulière en aval (présence d'un passage souterrain très fréquenté, d'une zone commerciale très attractive...) peut motiver de dimensionner un ouvrage de rétention pour prendre en compte une période de retour plus importante (jusqu'à 50 ou 100 ans).



Annexe 5 : Surfaces urbanisées

Evolutions départementales des surfaces urbanisées :

Une progression de l'artificialisation plus forte à l'Ouest qu'à l'Est

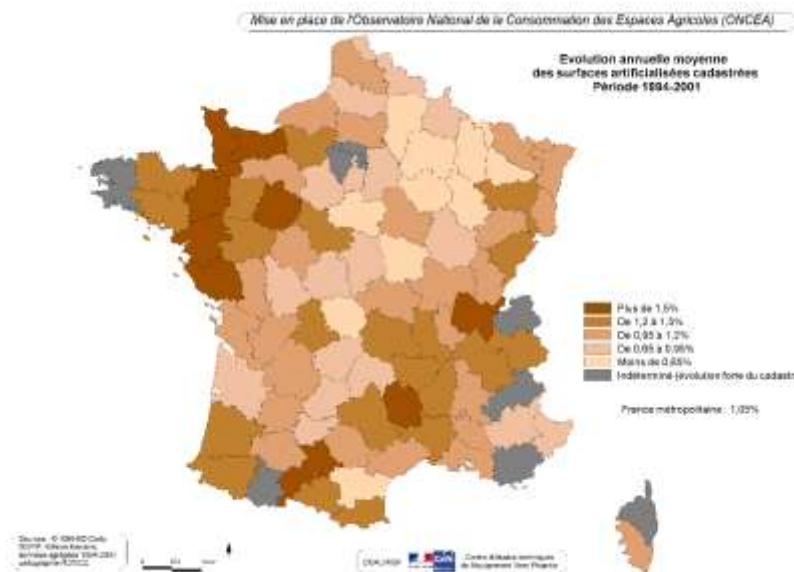


Figure 5 : Taux d'évolution annuel moyen des surfaces artificialisées cadastrées (1994-2001)
(Source : MEDE, 2013)

Nota Bene : Les données fiscales sur l'occupation du sol permettent de distinguer 2 grands types de surfaces (Source :

- **les surfaces cadastrées** qui regroupent 13 groupes de natures de culture relevant de 4 grands types d'espaces :
- **les surfaces non cadastrées** que les fichiers fonciers ne permettent pas de qualifier. Celles-ci représentent 3.85% de la surface de la France métropolitaine en 2011. Elles sont essentiellement constituées d'espaces artificialisés (voirie et espaces publics notamment) et d'espaces en eau (fleuves, rivières).

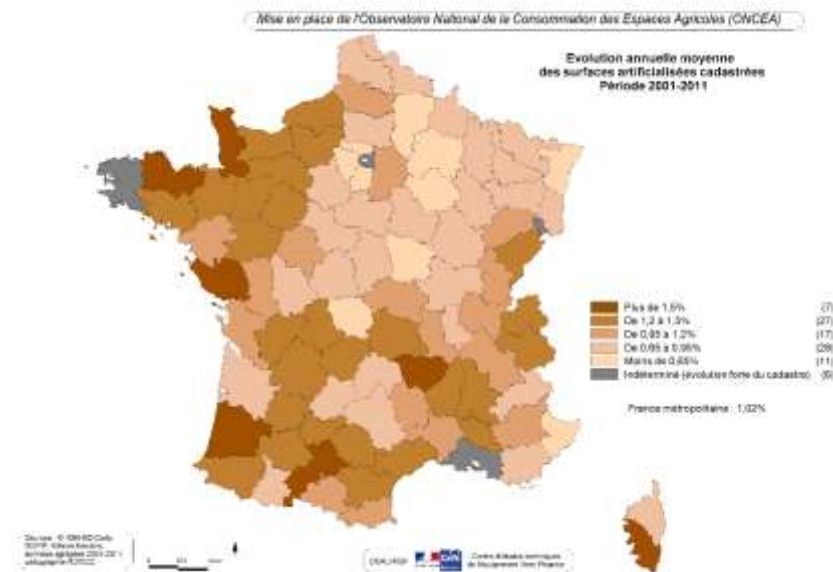


Figure 6 : Taux d'évolution annuel moyen des surfaces artificialisées cadastrées (2001-2011)
(Source : MEDE, 2013)



Annexe 6 : SDAGE, eaux pluviales et ruissellement

SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 : intégration de la question des eaux pluviales et du ruissellement

ORIENTATION A : CRÉER LES CONDITIONS D'UNE GOUVERNANCE FAVORABLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE

Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans une perspective de changements globaux

Disposition A35 : définir en 2021, un objectif de compensation de l'imperméabilisation nouvelle des sols

Disposition A36 : Améliorer l'approche de la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructure

Disposition A37 : Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie.

Notamment, « Pour mieux gérer les eaux de pluie, dès l'approbation du SDAGE, les collectivités et leurs groupements, partout où cela sera possible et souhaitable, mettent en œuvre (en lien avec B30 et D48) :

- des actions de maîtrise de l'imperméabilisation des sols pour favoriser leur infiltration et minimiser ainsi les ruissellements, et des débits de fuite en zone urbaine ;
- des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales afin de favoriser la recharge des nappes (notamment chaussées drainantes, parkings « perméables », noues paysagères).

Ils promeuvent également ces techniques auprès des usagers et en tiennent compte dans les documents d'urbanisme.

ORIENTATION B : REDUIRE LES POLLUTIONS

Une eau de qualité satisfaisante pour les loisirs nautiques, la pêche à pied et le thermalisme

Disposition B30 : Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants

Notamment, « Délimitation des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le stockage des eaux pluviales ; la conception de ces installations doit intégrer l'évolution probable des régimes des précipitations dans une perspective de changement climatique, où les événements extrêmes semblent s'amplifier.

Tableau 6 : Orientations du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et dispositions intégratrices de la question des eaux pluviales et du ruissellement

ORIENTATIONS D : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES DES MILIEUX AQUATIQUES

Réduire la vulnérabilité et les aléas en combinant protection de l'existant et maîtrise de l'aménagement et de l'occupation des sols

Disposition D48 : Mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique

Disposition D50 : Adapter les projets d'aménagement

Notamment, « Les collectivités ou leurs groupements prennent les mesures nécessaires dans les projets d'aménagement pour limiter les risques d'inondation et leurs impacts sur les biens et les personnes, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols, en maîtrisant l'écoulement des eaux pluviales et en conservant les capacités d'évacuation des émissaires naturels et en préservant ou en restaurant les zones d'expansion de crue (voir A35) ».

Tableau 7 : Orientations du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et dispositions intégratrices de la question des eaux pluviales et du ruissellement (suite)



Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64